

En mars 2022, les prix à la consommation augmentent de 4,5 % sur un an

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION - RÉSULTATS PROVISOIRES (IPC) - MARS 2022

Informations Rapides · 31 mars 2022 · n° 85



Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 15 avril 2022. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'encadré « Pour en savoir plus ».

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 4,5 % en mars 2022, après +3,6 % le mois précédent. Cette hausse marquée de l'inflation résulterait d'une accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et, dans une moindre mesure, des services. Les prix des produits manufacturés ralentiraient légèrement. La baisse des prix du tabac sur un an serait de même ampleur qu'en février.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 1,4 %, après +0,8 % en février. Les prix de l'énergie accéléreraient en lien avec la hausse des prix des produits pétroliers. Ceux des produits manufacturés et de l'alimentation augmenteraient nettement. Les prix des services ralentiraient, notamment en raison du repli des prix des services de transports.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 5,1 %, après +4,2 % en février. Sur un mois, il croîtrait de 1,6 %, après +0,9 % le mois précédent.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

| | Pondérations 2022 | mars 2021 | février 2022 | mars 2022 (p) |
|------------------------|-------------------|------------|--------------|---------------|
| Ensemble IPC* | 10000 | 1,1 | 3,6 | 4,5 |
| Alimentation | 1649 | 0,9 | 2,1 | 2,8 |
| - Produits frais | 249 | 4,4 | 5,9 | 7,2 |
| - Autre alimentation | 1400 | 0,4 | 1,4 | 2,1 |
| Tabac | 215 | 5,8 | -0,1 | -0,1 |
| Énergie | 886 | 4,7 | 21,1 | 28,9 |
| Produits manufacturés | 2444 | -0,2 | 2,2 | 2,1 |
| Services | 4806 | 1,1 | 2,2 | 2,3 |
| Ensemble IPCH** | 10000 | 1,4 | 4,2 | 5,1 |

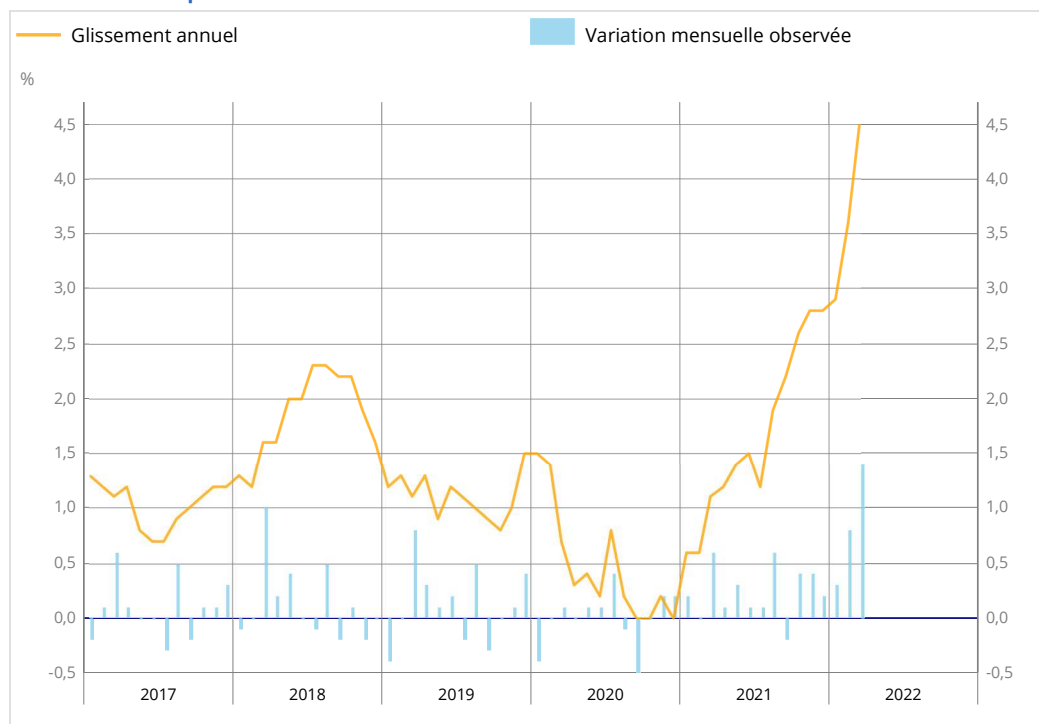
(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Pour en savoir plus

En mars, les prix manquants, parce qu'ils n'ont pas pu être relevés ou parce que les produits ne sont plus vendus, ont été imputés conformément aux directives européennes. Ils représentent 3 % du panier de l'IPC.

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France hors Mayotte. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs : le 15 avril 2022 à 8h45

Prochaine parution : le 29 avril 2022 à 8h45

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475